LEGENDE

- Limites de la commune
- Limite de section cadastrale
- Limite d'AVAP
- Limite de zone

1. VALEURS PAYSAGERES

- 1.1/ Perspective ouverte
- 1.1/ Perspective cadrée
- 1.1/ Repère

2. VALEURS URBAINES

- 2.1/ Espace public qualifié
- 2.1/ Espace public à qualifier
- 2.2/ Séquences composées
- 2.2/ Séquences de qualité

3. VALEURS ARCHITECTURALES ET VEGETALES

- 3.1/ Les immeubles et espaces libres existants.
- 3.2/ Immeuble protégé au titre des monuments historiques.
- 3.3/ Bâtiment d'intérêt architectural, urbain ou historique.
- 3.4/ Bâtiment représentatif d'une architecture balnéaire
  - de degré 1,
  - de degré 2,
  - de degré 3,
- 3.5/ Bâtiment représentatif de l'habitat rural
- 3.6/ Limite privée/publique qualifiée
- 3.7/ Espace libre privé, de qualité
- 3.8/ Ruptures...
  - ... de continuité
  - ... de localisation
  - ... de gabarit
  - ... de composition
  - ... commerciale
  - ... de matériaux

Département du Pas-de-Calais

VILLE DE WIMEREUX

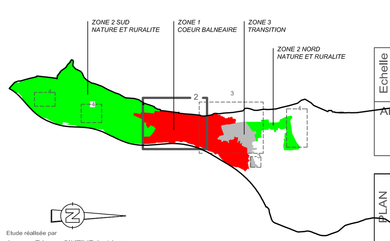
Site patrimonial Remarquable
PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Carte des qualités architecturales urbaines et paysagères

CENTRE SUD

REPERAGE SUR LA BASE DU PLAN DE CADASTRE DATANT DE 2009



Echelle 1/1000

Arrêt de projet 29/06/17

PLAN 2

Etude réalisée par

Agence Etienne SINTIVE Architectes

Atelier NERVURES Paysagistes

Sous la direction de l'Architecte des Bâtiments de France